



L'an deux mille vingt-deux le 20 du mois d'octobre, s'est réuni le conseil communautaire de Seille et Grand Couronné à 18 heures 30, à Nomeny après convocation légale du 13 octobre, sous la présidence de monsieur Claude THOMAS

Présents : M. RENKES David- M. LAPOINTE Denis- M. BECHETTI Daniel- M. ORY Denis – M. RAKOTONDRAMANITRA Haja – M. GRANDADAM Daniel – M. VOINSON Philippe – Mme FRANCOIS Valérie – M. HOLZER Alain – M. WARION Jacques – Mme SCHEFFLER Véronique – M. FEGER Serge – Mme MARCHAL Astrid – Mme CHERY Chantal
Mme VIAUD Isabelle – M. MATHEY Dominique – M. GAY Gérard- M. THOMAS Claude – Mme KLINGELSCHMITT Agnès
M. FAGOT REVURAT Yannick – M. COLOMBI Philippe – Mme LORETTE Delphine – M. L'HUILLIER Nicolas
M. REGNIERE Patrice – M. THIRY Philippe – M. FRANCOIS Vincent – M. IEMETTI Jean Marc – M. BERNARD Philippe
M. GUILLAUME Geoffrey – M. CHANE Alain – M. CAPS Antony – Mme JELEN Nelly – M. LE GUERNIGOU Nicolas
M. MATHIEU Denis – M. CERUTTI Alain – M. BAUDOIN Cédric -

Procurations : M. FAUCHEUR Dominique à Mme FRANCOIS Valérie – Mme MARANDE Carole à M. L'HUILLIER Nicolas
M. HENQUEL Patrick à M. FAGOT REVURAT Yannick – M. GUEZET Philippe à M. FEGER Serge – M. MEVELLEC Mickaël à M. MATHEY Dominique – M. MOUGINET Dominique à M. CHANE Alain -

Excusé(s) : M. BECKER Bernard- M. VINCENT Yvon – M. MICHEL Olivier -

Secrétaire de séance : Mme FRANCOIS Valérie

L'assemblée dénombrait **42 votants**

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 55

Présents : 36

Pouvoirs : 6

Excusés : 3

Votants : 42

Date d'affichage : 25 octobre 2022

SUFFRAGE EXPRIME :

Pour : 42

Contre

Absentions :

FINANCES

23/10/2022

Budget assainissement – décision modificative ouverture de crédits pour régularisation du paiement du capital d'emprunt

Nicolas LE GUERNIGOU, vice-président en charge des finances rappelle les emprunts contractés sur le budget assainissement

Les échéances de certains emprunts à taux variables se font sur la base d'échéance mensuelle constante. Une variation est donc appliquée entre le capital et les intérêts

Afin d'honorer les échéances, il convient de rajouter les crédits suivants :

Section d'investissement

Dépenses – article 1641 capital

+ 700.00 €

Recettes – article 021 virement de la section de fonctionnement

+ 700.00 €

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Autorise** l'ouverture des crédits suivants :

Section d'investissement

Dépenses – article 1641 capital

+ 700.00 €

Recettes – article 021 virement de la section de fonctionnement

+ 700.00 €



CLAUDE THOMAS
2022.10.26 13:03:04 +0200
Ref:20221024_163008_1-1-O
Signature numérique
le Président